

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14
Présents : 11
Pouvoirs : 00

BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 A 8H30

Délibération BT2018/10/16-04 – Demande de subvention auprès du SYCTOM pour la construction d'une déchèterie intercommunale

Rapporteur : Pierre-Yves MARTIN, 5^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 10 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, GENESTIER Jean-Michel, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : MM. BAILLY Dominique, KLEIN Olivier, LEMOINE Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU la délibération n° B 3338 du Bureau syndical du Sycotom en date du 31 mai 2018,

CONSIDÉRANT que l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est travaille actuellement à la mise en réseau des déchèteries du territoire,

CONSIDERANT que la création d'une déchèterie de dimension intercommunale permettrait aux habitants de disposer d'une nouvelle solution de dépôt pour les déchets encombrants ou occasionnels qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou lors du passage des encombrants,
CONSIDERANT le besoin de déchèteries pour le sud du Territoire et la possibilité de proposer une solution de proximité efficace pour la lutte contre les dépôts sauvages permettant également d'assurer le traitement et la valorisation de nombreuses catégories de déchets,

CONSIDERANT que le SYCTOM, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des collectivités publiques pour la prévention des déchets, a la possibilité d'attribuer une aide financière à l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Grand Est pour la création d'une déchèterie à Neuilly-sur-Marne,

CONSIDERANT que l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est a la possibilité de solliciter auprès du SYCTOM une aide financière de 300 000 € (trois cent mille euros), correspondant à 10,46 % du montant global des opérations pouvant être subventionnées,

CONSIDERANT la convention afférente proposée par le SYCTOM,

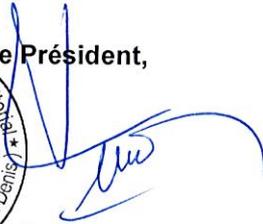
Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE la demande de subvention financière auprès du SYCTOM d'un montant de 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) pour la construction d'une déchèterie intercommunale.

AUTORISE le Président à signer la convention et toutes les annexes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 16/10/2018.

**Le Président,**

Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

25 OCT. 2018
Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière
